



## Devoir où délit de solidarité, l'action des ONG dans le système d'assistance et d'aide aux migrants et réfugiés

**Jeudi 11 avril de 13.00 à 14.00**

Salle 2 Palais de l'Europe

**En coopération avec la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe**

### Ouverture

Pierre-Alain FRIDEZ, Rapporteur Général sur l'arrêt du placement en rétention d'enfants migrants, Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées

Anna RURKA, Présidente de la Conférence des OING

### Discussion

**Modérateur :** Daniel GUERY, Coordinateur de la cellule de veille "Migration" de la Conférence des OING

#### **Intervenants :**

Damien CAREME, Maire de La Grande Synte, Lauréat du Prix du Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe

Giorgia LINARDI, Responsable du plaidoyer et représentante de l'Italie pour Sea-Watch International

Dr. Philippe de BOTTON, Président, Médecins du monde France, association de solidarité internationale

Carla FERSTMAN, Maître de conférences à la faculté de droit de l'Université de l'Essex. Membre du Conseil d'experts sur le droit en matière d'ONG de la Conférence des OING

### Conclusion

Daniel GUERY, Coordinateur de la cellule de veille "Migration" de la Conférence des OING

